

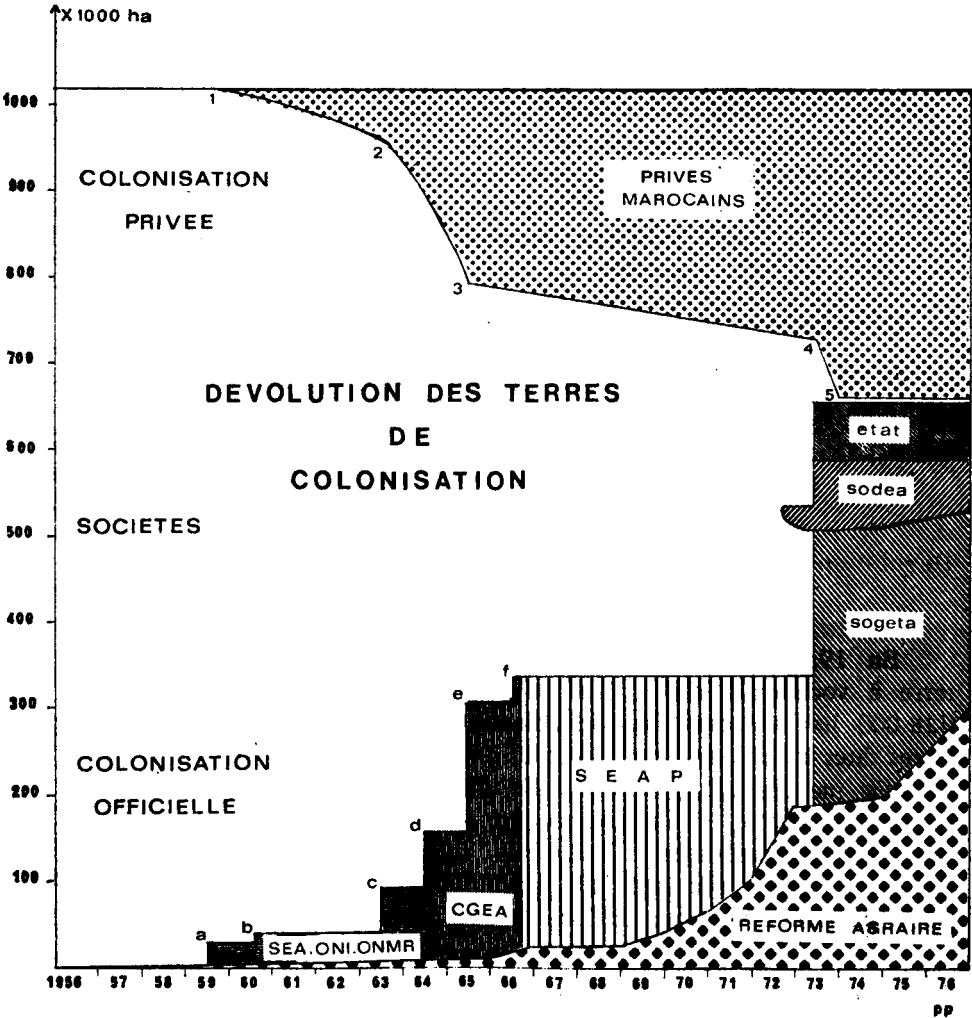
VI. - STATISTIQUES ET SOURCES SUR LA QUESTION AGRAIRE

- 1. Dévolution des terres de colonisation, de 1956 à 1976**
- 2. Distribution des terres de la Réforme Agraire, de 1956 à 1976**
- 3. Le « Recensement agricole, 1973-1974 »**

Dévolution des terres de colonisation : commentaire du graphique

En 1956, les étrangers détenaient au Maroc 1 017 000 ha de terre à vocation agricole dans la zone du protectorat français avec 728 000 ha de terre dites de colonisation privée et 289 000 ha de terres dites de colonisation officielle. De 1958 à 1976, cette superficie occupée par les étrangers n'a cessé d'être réduite soit par le moyen de ventes directes, à des Marocains (haut du tableau), soit par le moyen de récupérations législatives successives (bas du tableau) ; avec un certain décalage, un processus de redistribution au profit de la paysannerie pauvre s'effectuait sous le nom de Réforme Agraire (bas du tableau à droite).

En somme en 1976 sur 100 ha de terre coloniale de 1956, 35 sont passés aux mains de propriétaires privés marocains, 35 sont gérés par l'Etat et ses sociétés, 30 sont attribués à des agriculteurs de la Réforme Agraire. Mais l'ensemble de ces transferts ne semble pas avoir atteint encore son état final. Tout porte à croire que les terres gérées par la SOGETA seront rapidement loties dans le cadre de la Réforme Agraire.



Pour une bonne compréhension du graphe, il faut se reporter à la Chronologie et aux Tables Législatives de notre premier ouvrage (Q.A. 1), mais voici quelques explications complémentaires qui expliquent et référencient les indications chiffrées que figurent le graphe :

- a. récupérations des terres APJ (Aliénation Perpétuelle de Jouissance)
 - b. récupération des terres SEG (Société d'Etude et de Gestion, Tadla)
 - c. récupération des terres de colonisation officielle des provinces de Tadla et Kénitra)
 - d. idem Kénitra, El-Jadida et Fès
 - e. idem Tadla, Meknès, Oujda, Taza et Casablanca
 - f. idem Casablanca, Marrakech et Safi.
1. Publication du texte sur le Contrôle des Opérations Immobilières (COI), 17.11.1959.
 2. COI, 26.09.1963.
 3. Recensement au 31 mai 1965.
 4. Recensement de récupérations du 2 mars 1973.
 5. Etat des terres récupérées après contentieux au 31 décembre 1973.

Paul PASCON

Décembre 1976

LE « RECENSEMENT AGRICOLE »

1973 - 1974

En novembre 1976, la Direction de la Statistique du Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional auprès du Premier Ministre diffusait un document « Recensement Agricole 1973-1974 » avec la mention expresse : « *Résultats préliminaires provisoires* ».

L'intérêt de ce document est qu'il vise à donner une image — approchée sans doute, préliminaire et provisoire — de la structure des exploitations agricoles lors de la campagne 1973-1974. Cette image a été fixée au cours d'une enquête menée de septembre 1974 à avril 1975 par la méthode des sondages.

I. Données globales

Les 1 928 000 exploitations (nombre estimé) couvrent une superficie globale de 7 447 000 ha dont 7 235 400 ha de superficie agricole utile (SAU). 72 % du nombre total des exploitations sont des exploitations dirigées par des personnes privées et couvrent 83 % du total de la SAU.

L'exploitation statistique moyenne couvre 4,9 ha et réunit 6 parcelles chacune de 0,8 ha en moyenne. Ces moyennes dissimulent on le verra plus loin de grandes disparités.

II. Statut juridique des terres

La répartition des terres qui composent les exploitations étudiées ci-dessus s'établit comme suit :

Statuts	%	Superficie calculée
Melk	74,4	5 383,1
Collectif	13,9	1 005,7
Domanial	6,2	448,7
Guich	4,4	318,4
Habous	1,0	72,3
Autres	0,1	7,2
Total	100	7 235,4 1 000 ha

La catégorie « domanial » paraît ici sensiblement plus réduite que la somme des terres gérées par des sociétés d'Etat en 1973-1974 (SODEA + SOGETA = 470 000 ha) augmentée des terres distribuées alors (190 000 ha environ). A moins que les terres distribuées — sous clauses de valorisation et paiement — aient été comptées parmi les terres melk.

III. Mode de faire valoir

Le mode de gestion déclaré est massivement le faire valoir direct puisque le faire valoir indirect n'intéresse que 12,3 % de la SAU en moyenne. On rapprochera ce chiffre de celui donné sur les superficies melk n'appartenant pas à l'exploitant tableau n° 3, page 12).

— Melk appartenant à l'exploitant : 65,8 % de la SAU totale

— Melk n'appartenant pas à l'exploitant : 8,6 % > > > >

soit : 74,4 % > > > >

d'où l'on peut tirer que 11,6 % des terres melk sont en faire valoir indirect ou à peu près.

Ces chiffres sont intéressants car ils viennent à l'encontre de beaucoup d'observations ponctuelles et des idées largement répandues sur ce thème. Les chercheurs et spécialistes estiment en général que le mode de faire valoir indirect est probablement plus élevé, sans pouvoir en apporter la preuve et sans pouvoir mesurer l'incontestable réduction du phénomène au cours des dix dernières années. Reste évidemment à définir la notion de faire-valoir indirect selon les différents auteurs.

IV. Utilisation du sol

Sur 100 hectares de SAU totale

92 sont des terres de labours

4,7 sont en plantations denses

3,0 sont en terres de pacage

0,3 en lotissement privé.

13,2 sont irrigables

10 sont irrigués en 1973-1974.

V. Cheptel *en milliers*

Bovins	3 245
Ovins	10 864
Caprins	4 193
Camelins	111
Chevaux	290
Mulets	446
Asins	1 156
Porcins	4

VI. Main d'œuvre

67,7 % des exploitations n'emploient que de la main-d'œuvre familiale.

8,7 % des exploitations n'emploient que des salariés.

23,6 % » » n'emploient à la fois de la main-d'œuvre familiale et des salariés.

VII. Energie utilisée

51,9 % des exploitations n'emploient que de l'énergie animale.

11,4 % des exploitations n'emploient que de l'énergie mécanique.

5,3 % des exploitations emploient à la fois une énergie animale et mécanique.

31,4 % des exploitations n'emploient ni énergie animale, ni mécanique.

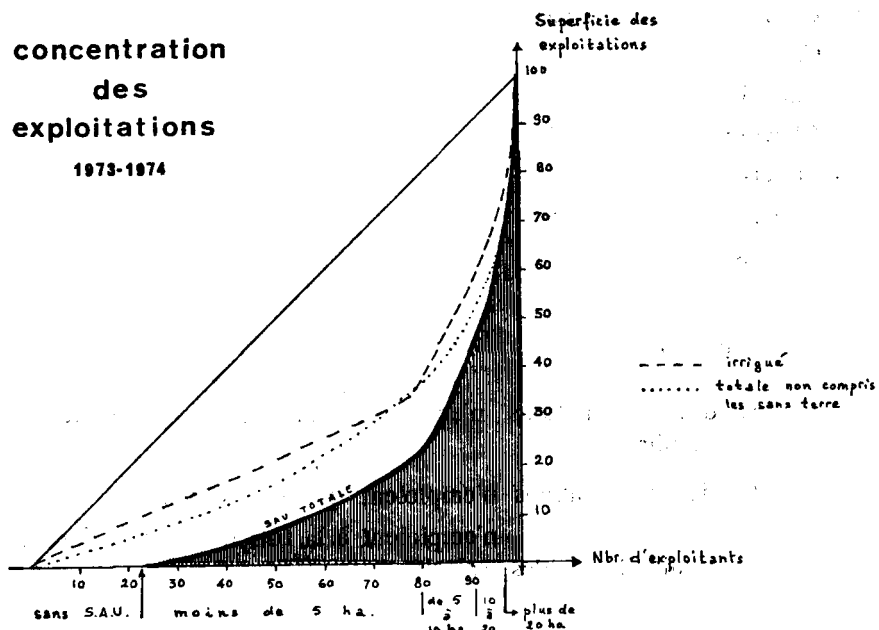
Cette dernière catégorie englobe à la fois les terres de parcours et de jachères non travaillées et celles qui ne sont travaillées qu'avec l'énergie humaine (montagne, ovals, jardins...).

VIII. Nombre et superficie des exploitations

Il s'agit bien des *exploitations* et non des *propriétés*, les chiffres cités ne peuvent donc être rapprochés sans précautions des informations concernant la distribution de la terre.

concentration des exploitations

1973-1974



	Nombre %	Superficie %
Sans SAU	23,4	—
moins de 5 ha	56,5	24,5
de 5 à 10 ha	11,4	20,6
de 10 à 20 ha	5,9	21,0
de 20 à 50 ha	2,3	16,7
de 50 à 100 ha	0,4	7,2
100 ha et plus	0,1	10,0

Moyenne générale :
3,86 ha

Moyenne : 294 ha

Nombre d'exploitations et superficie irriguée

	Nombre	Superficie
Moins de 5 ha	78,4	36
de 5 à 10 ha	12,2	20,8
de 10 à 20 ha	6	15,7
de 20 à 50 ha	2,5	12,7
de 50 à 100 ha	pm	4,6
100 ha et plus	pm	10
	100	100

Moyenne générale :
1,41 ha irrigué

Part irriguée des exploitations selon leur taille

moins de 5 ha	14,7 %	de la SAU est irriguée
de 5 à 10 ha	10 %	
de 10 à 20 ha	7,4 %	
de 20 à 50 ha	7,6 %	ensemble de 10 % de la SAU
de 50 à 100 ha	6,5 %	
100 ha et plus	10,5 %	

IX. La main d'œuvre dans les exploitations agricoles

Le Recensement agricole distingue trois catégories :

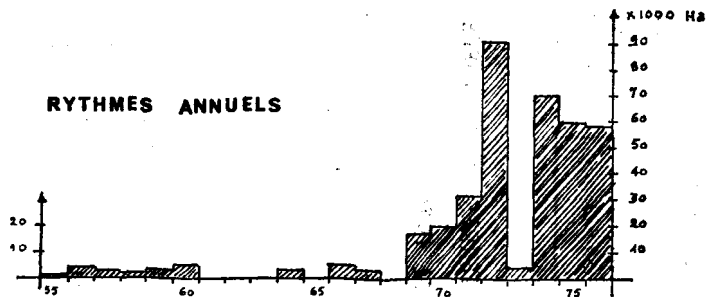
- Les aides familiaux (AF), la main-d'œuvre permanente (MOP), la main-d'œuvre saisonnière (MOS).

L'apport en travail de MOS est donné en milliers de journées de travail. En divisant par 300 jours (365-52 souks-fêtes) on obtient MOS fictive-constante (MOS fc).

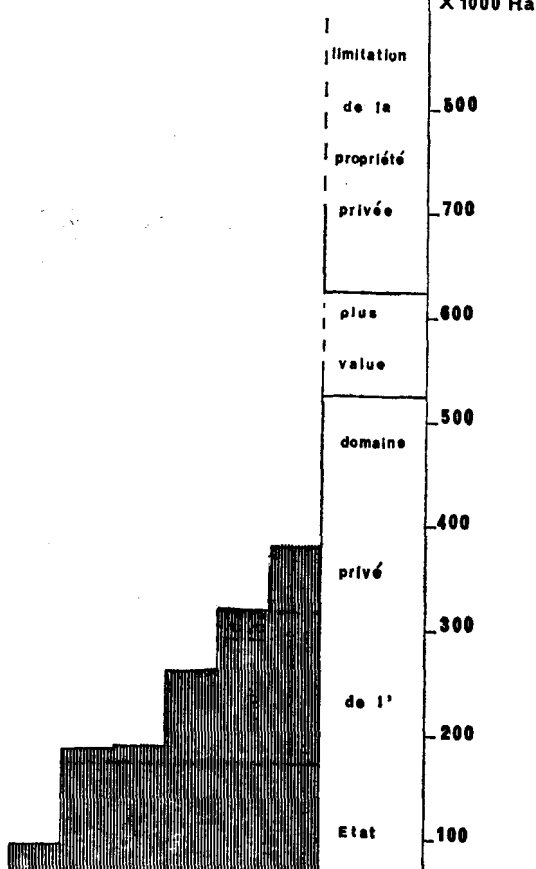
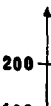
Selon la taille des exploitations, la part relative de ces trois catégories de main-d'œuvre est évidemment bien différente :

DISTRIBUTION DES TERRES

RYTHMES ANNUELS



SITUATIONS CUMMULEES



limitation
 de la
 propriété
 privée
 plus
 value
 domaine
 privé
 de l'
 Etat